**PROJET D’IMPLANTATION D’ANTENNE RELAIS**

**SAINT GILLES LES BAINS**

**CM 0752, Rue du général de gaulle**

**AVIS AU PUBLIC**

**OUVERTURE DE LA CONCERTATION**

La [loi n°2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030212642&categorieLien=id) dite "loi Abeille" et la loi « ELAN »  n° 2018-1021 parue le 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l’aménagement et du numérique ainsi que son décret d’application [n° 2018-1123 du 10 décembre 2018 relatif à l’extension du régime de la déclaration préalable aux projets d’installation d’antennes-relais de radiotéléphonie mobile et à leurs locaux ou installations techniques au titre du code de l’urbanisme](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/12/10/TERL1816515D/jo/texte) ont fixé de nouvelles règles en matière d’implantation d’ antennes relais de téléphonie mobile.

Les opérateurs doivent désormais déposer un mois avant le dépôt de la demande d’autorisation d’urbanisme un DOSSIER D’INFORMATION en mairie (DIM).

A compter de la réception de ce dossier la collectivité met ces informations à la disposition du public.

Dans ce cadre la population est informée qu’une nouvelle implantation d’antenne est prévu par la société ORANGE sur un terrain situé Rue du général de gaulle sis à Saint gilles les bains sur la parcelle cadastrée CM 0752.

Le DIM a été réceptionné en mairie le 17 juin 2024 et est consultable au service Application du Droit des Sols (12 rue Labourdonnais) et à la mairie annexe de Saint gilles les bains (11 Rue De La Plage ) aux jours et heures d’ouverture du public ainsi que sur le site internet de la mairie (<http://www.mairie-saintpaul.fr>).

**du lundi 09 décembre au vendredi 27 décembre 2024**

Les observations pourront être consignées :

* Dans un registre tenu à la disposition du public au service ADS et à la mairie de proximité de Saint Gilles Les Bains
* Par mail : [urbanisme.ads@mairie-saintpaul.fr](mailto:urbanisme.ads@mairie-saintpaul.fr)